



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le - 5 MAI 2009

La préfète

à

Madame, Monsieur le maire

Direction
Départementale
de l'Équipement
et de l'Agriculture
Tarn-et-Garonne

Service eau et environnement
Mission Inter Services de l'Eau
Bureau environnement et forêt

Objet : Frelon asiatique
P.J. 1

Affaire suivie par :

Nelly PONS

tél.05.63.22.25.46

Mail

nelly.pons@equipement-
agricultur.gouv.fr

Le frelon asiatique est une espèce invasive en provenance du sud est asiatique, introduite en France au cours de l'année 2004 dans le Lot et Garonne. Sa présence s'étend actuellement dans le quart sud-ouest et notamment en Tarn et Garonne, où en 2008 environ 100 nouveaux nids ont été déclarés.

Des informations concernant cet insecte seront données très prochainement sur le site internet de la préfecture.

Pour améliorer notre connaissance et notamment mieux connaître les zones d'expansion de cet insecte afin d'en faciliter à terme sa gestion, il est préconisé que les déclarations des nids soient effectuées en mairie. Les principales informations à collecter sont le nom, l'adresse électronique, le numéro de téléphone, l'adresse (rue, lieu dit...) du déclarant, la commune, la date d'observation, la localisation du nid (bâtiment ou arbre), la taille du nid. Dans la mesure du possible, il serait également utile de collecter les coordonnées GPS (latitude et longitude) du nid, une photo du nid ou de l'insecte.

Je vous propose, en annexe de ce courrier, un formulaire type pour vous aider dans la collecte de ces données. En outre, des informations complémentaires peuvent être collectées concernant le piégeage ou la destruction éventuelle de ces nids.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la DDEA, service eau et environnement, bureau environnement et forêt, Madame Nelly PONS (tél.05.63.22.25.46 nelly.pons@equipement-agriculture.gouv.fr).

horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi

09h00 – 12h00

14h00 – 17h00

vendredi et veilles de fêtes

09h00 – 12h00

14h00 – 16h00

A la fin de la saison, je vous saurais gré de communiquer à la DDEA les déclarations effectuées.

2, quai de Verdun

BP 775

82013 Montauban Cedex

téléphone :

05.63.22.23.24

télécopie :

05.63.22.23.23

courriel :

ddea-82@equipement-agriculture.gouv.fr

La préfète,

Pour le préfet,

Le Secrétaire général,

Alice COSTE